

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 4 août 2015 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Madame Sylvie Laurain, Messieurs Michel Morin et Ghislain Provost.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale.

1. Ouverture : **20 h 00**
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2015
4. Autorisation de paiement des comptes courants
 - 4.1 Dépôt des comptes mensuels

5. **LOISIRS ET CULTURE**
Aucun dossier à traiter

6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
Aucun dossier à traiter

7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - a) Avis de motion du règlement 467, travaux nettoyage et entretien br. 66 et 69 de la Riv. du Sud
 - b) Avis de motion du règlement 468, travaux nettoyage et entretien br. 19 de la Riv. Du Sud
 - c) Avis de motion du règlement 469, travaux nettoyage et entretien br. 30 de la Riv. Du Sud
 - d) Installation septique non conforme

8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
 - a) Municipalité d'Henryville : Prêt de l'équipement pour l'espace clos (PM1)
 - b) Municipalité d'Henryville : Demande à la MRC engagement d'un ingénieur régionale
 - c) Réparation de 2 trous d'homme rue Forget

9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
 - a) Demande d'aide financière au Pacte rural pour la structure de l'enseigne numérique
 - b) Appui pour la finalisation de la piste cyclable Venise-en-Québec / Lacolle
 - c) Appui à la FQM pour le Grand Rendez-vous des Régions – Orientation vs Pacte fiscal
 - d) Appui à la MRC du Haut-Richelieu pour le nouveau décret de la Zone agricole permanente

10. **VARIA**

11. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

12. **COURRIER**

13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 21 H 00**

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-08-159 Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par Mme Sylvie Laurain et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. ADOPTÉE.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2015.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE :

2015-08-160 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2015. ADOPTÉE.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

2015-08-161 Il est proposé par M. Ghislain Provost, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 2 455.81\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. ADOPTÉE.

LOISIRS ET CULTURE

C1500271	Louis Alix, subv. Loisirs hockey de Thomas Alix	127.50\$
C1500272	Patricia L'Homme, subv. Loisirs natation de Marie-Alex St-André	22.50\$
C1500273	Josée Bonneville, subv. Loisirs patinage et danse de Marie-Lou et Daphnée	138.00\$
C1500274	Marie-Ève Chagnon, subv. Loisirs danse de Ariane Goyette	22.50\$
C1500275	Jacqueline Sépul, subv. Loisirs soccer de Zachary Fortier	15.00\$
C1500277	Véronique Fournier, subv. Loisirs soccer de Samuel et Meggy Lavallée	30.00\$
C1500276	Librairie Moderne, livres pour la bibliothèque	216.98\$

PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

C1500279	RIM Incendie Mont-Saint-Grégoire/Sainte-Brigide, serv. TPI	578.04\$
----------	--	----------

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rien à payer

HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

C1500278	L'Homme et fils inc., achat thermostat, tuyau flexible et teinture	163.53\$
C1500280	Claude & François Phénix & fils inc, réparation 4 lumières de rues	238.35\$
C1500281	J.L.M. inc., balayage de rues – 2 heures suppl.	195.46\$
C1500282	Samuel Thibert, travaux de peinture des estrades	203.09\$
C1500283	Dylan Boudriau, travaux de peinture des estrades	171.44\$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C1500284	S.A.D. Informatique, résolution messages d'erreurs de l'anti-virus	28.74\$
C1500285	FQM, formation gestion financière du 23 sept. 2015	304.68\$

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

Salaire des élus	Août 2015	2 662.29\$
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	Juillet 2015	7 953.36\$
Salaire des pompiers	Juillet 2015	1 409.80\$
C1500256	Groupe Environex., analyses d'eau – Juin 2015	139.70\$
C1500257	L'Homme et fils inc., timbres et Sébastinois – Juillet 2015	207.43\$
C1500258	Éditions Juridiques FD inc., mise à jour annuelle du code municipal	81.90\$
C1500259	Garage Yves St-Laurent, essence du camion de voirie	63.00\$
C1500260	Municipalité Venise-en-Québec, déneig. Montée Roy 2014-2015	779.00\$
C1500261	Financière Manuvie, assur.collective – Août 2015	1 212.20\$
C1500262	Gestim inc., service d'inspection municipal – Juillet 2015	3 419.36\$
C1500263	Réseau Mobilité Plus – Pagettes du service incendies – Juillet 2015	23.97\$
C1500264	Alain Hétu, entente cellulaire de juillet 2015	65.00\$
L1500059	Hydro-Québec, électricité des lumières de rues	636.50\$
L1500060	Receveur générale du Canada, DAS juin 2015	1 473.62\$
L1500061	Ministère du Revenu du Québec, DAS juin 2015	3 650.17\$
L1500062	Desjardins services des cartes, repas et chambres congrès ADMQ	1 236.99\$
L1500063	MRC du Haut-Richelieu, gestion matières résiduelles – Août 2015	4 564.07\$
L1500064	Hydro-Québec, électricité de la PMI	265.15\$
L1500065	Hydro-Québec, électricité du garage et Pavillon des loisirs	288.45\$
L1500066	Hydro-Québec, électricité du Centre communautaire	307.08\$
Pour un total de :		30 434.04\$

Dépenses autorisées par résolution

C1500265	9055-0344 Québec inc., nivelage montée Lamoureux (2015-06-144)	886.96\$
C1500266	André Méthé transport inc., réparation d'un pluvial (2015-07-153)	330.56\$
C1500267	MJ Cantine mobile, service de cantine journée Champêtre (2015-04-095)	250.00\$
C1500268	Martech inc., enseignes « no truck » Centre commun. (2015-07-152)	309.28\$
C1500269	Adams tonte de parterre, entretien des pelouses vers. 2/3	2 491.13\$
C1500270	Réal Huot inc., cadre de pluvial rue Campbell (2015-07-153)	305.06\$
Pour un total de :		4 572.99\$

5. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier à traiter

6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

Aucun dossier à traiter

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 467

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Michel Bonneville, qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement 467 relatif aux travaux de nettoyage et d'entretien des branches 66 et 69 de la Rivière du Sud.

B) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 468

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Michel Bonneville, qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement 468 relatif aux travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 19 de la Rivière du Sud.

C) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 469

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Michel Bonneville, qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement 469 relatif aux travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 30 de la Rivière du Sud.

D) INSTALLATION SEPTIQUE NON CONFORME

CONSIDÉRANT QU'un avis d'inspection des installations septiques a été transmis le 13 avril 2011 au propriétaire de l'immeuble situé au 1238, rang des Dussault à Saint-Sébastien :

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire dudit immeuble a signé une lettre datée du 30 mai 2011, certifiant de la non-conformité de son installation septique et dans laquelle lettre, le propriétaire s'engage à présenter des plans dans le but d'obtenir un permis avant le 31 décembre 2011 et à compléter les travaux de construction des installations avant le 1^{er} octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce propriétaire a fait défaut, à l'intérieur du délai imparti, de requérir le certificat d'autorisation requis aux fins de remplacer l'installation septique non conforme ou de fournir le rapport d'un expert compétent attestant que son installation septique actuelle est conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q.c.C-47.1)* autorise une municipalité à faire procéder à la construction d'une installation septique ou à la rendre conforme en cas de défaut du propriétaire d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la préparation d'une étude de caractérisation par une personne membre d'un ordre professionnel compétent aux fins de l'émission du certificat d'autorisation requis pour la construction d'une installation septique conforme ainsi que l'exécution des travaux, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QU'un premier avis d'installation septique contaminant l'environnement a été émis au propriétaire le 20 septembre 2011 le sommant d'effectuer les travaux au plus tard le 30 septembre 2012 et qu'un deuxième avis d'infraction et mise en demeure a été émis le 6 novembre 2014 par l'inspectrice municipale le sommant également d'effectuer les plans et devis, demande de permis ainsi que les travaux avant le 16 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'un dernier avis d'infraction et mise en demeure émis le 5 mai 2015 avisant formellement le propriétaire de l'immeuble situé au 1238, rang des Dussault qu'il devait transmettre une demande de certificat d'autorisation accompagnée de l'étude de caractérisation prévue à l'article 4.1 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* et ce, avant le 22 juillet 2015;

EN CONSÉQUENCE :

2015-08-162 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'à défaut, le conseil municipal autorise Mme Manon Donais, directrice générale, à requérir une soumission écrite auprès de deux (2) firmes d'ingénieurs ou de technologues professionnels pour la préparation de cette étude de caractérisation et à confier le mandat à la firme qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais.

QUE le conseil autorise tout représentant ou employé de cette firme à effectuer la visite et les tests requis aux fins de cette étude de caractérisation sur la propriété située au 1238, rang des Dussault, en compagnie de Mme Anik Trudeau, inspectrice municipale, le tout, sur préavis écrit d'au moins 48 heures au propriétaire.

QU'une copie de cette étude soit transmise au propriétaire et que ce dernier soit avisé qu'il doit solliciter un certificat d'autorisation à l'intérieur d'un délai de dix (10) jours de la réception de ce rapport et qu'il doit construire une installation septique dans les soixante (60) jours de la date d'émission du certificat d'autorisation.

QU'à défaut par le propriétaire de s'exécuter dans les délais requis, le conseil autorise Mme Manon Donais, directrice générale, à requérir une soumission écrite auprès de deux (2) entrepreneurs spécialisés pour fins de construction de cette installation et à confier le mandat à l'entrepreneur spécialisé qui aura déposé le meilleur prix à l'intérieur des délais.

QUE le conseil municipal autorise tout représentant ou employé de l'entrepreneur à exécuter les travaux requis pour la construction de cette installation sur la propriété située au 1238, rang des Dussault sur préavis écrit d'au moins 48 heures au propriétaire.

QUE le conseil avise le propriétaire que tous les coûts reliés à l'intervention de la Municipalité, incluant les coûts de l'étude de caractérisation, de la demande de certificat d'autorisation et de construction de l'installation, sont à la seule charge du propriétaire de l'immeuble et assimilés à des taxes foncières, conformément à l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales*. **ADOPTÉE.**

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE : PRÊT D'ÉQUIPEMENT POUR L'ESPACE CLOS

2015-08-163 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'accepter les conditions mentionnées dans la résolution 5304-07-2015 de la municipalité d'Henryville relativement au prêt d'équipement pour l'espace clos (PM1) de la municipalité de Saint-Sébastien;

QUE le conseil municipal de Saint-Sébastien s'engage à payer les frais d'inspection réglementaire de l'équipement en guise de compensation. **ADOPTÉE.**

B) ENGAGEMENT D'UN INGÉNIEUR

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l'obligation de se munir d'un plan d'intervention pour les infrastructures municipales au plus tard le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas les ressources nécessaires pour exécuter ce travail selon les exigences des ministères;

EN CONSÉQUENCE :

2015-08-164 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien appui les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu afin que cette dernière embauche un ingénieur qui pourrait desservir les municipalités selon nos besoins et que le coût serait réparti aux taux d'utilisation de chaque municipalité. **ADOPTÉE.**

C) RÉPARATION DE TROU D'HOMME SUR LA RUE FORGET

Le conseiller M. Michel Bonneville, propose que l'on demande une soumission pour la réparation de 2 trous d'homme sur la rue Forget. Que les travaux soient faits pour l'ajout d'asphalte tout autour ou le remplacement du cerceau.

9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

A) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PACTE RURAL DE LA MRC HAUT-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QU'IL existe un Fonds pour la mise en œuvre du Pacte rural de la M.R.C. du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sébastien a le projet de construire une structure architecturale et d'y installer une enseigne numérique à messages multiples;

EN CONSÉQUENCE :

2015-08-165 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal de Saint-Sébastien demande à la M.R.C. du Haut-Richelieu, de réserver le montant de 17881.34\$ pour le projet d'une enseigne numérique;

QUE le conseil municipal de Saint-Sébastien autorise Mme Manon Donais, directrice générale, à remplir et signer les documents nécessaires à cette demande d'aide financière, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural de la M.R.C. du Haut-Richelieu, pour et au nom de la municipalité;

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet.
ADOPTÉE.

B) APPUI POUR LA FINALISATION DE LA PISTE CYCLABLE

2015-08-166 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à la majorité des conseillers présents, d'appuyer les démarches des municipalités de Saint-Georges-de-Clarenceville, Venise-en-Québec et Noyan afin que le ministère des Transports complète les sept (7) kilomètres manquant pour relier la Montérégiade via Lacolle et Montréal.
ADOPTÉE.

C) APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT le Grand Rendez-vous des régions tenu en vue de la négociation d'un nouveau Pacte fiscal entre le gouvernement et les municipalités le 3 juin 2015 à Québec;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue des échanges, une déclaration a été proposée;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

EN CONSÉQUENCE :

2015-08-167 Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

ADOPTÉE.

D) APPUI À LA MRC DU HAUT-RICHELIEU – ZONE AGRICOLE PERMANENTE

Les membres du conseil demandent à remettre ce dossier à l'étude.

10. VARIA

Rien à signaler

11. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.

12. COURRIER

La directrice générale fait mention du courrier d'information générale, entre autre :

- **Lettre du Ministère des Transports du Québec confirmant l'accord d'une subvention maximale de 11 000.\$ pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal. 2015-2016**

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-08-168 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Ghislain Provost et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 21 h 00. **ADOPTÉE.**

Martin Thibert,
Maire

Manon Donais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière